

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 29 avril 2021

Présidence de M. Jonas Kocher

Le Conseil communal de Renens

Sur proposition du Bureau du Conseil communal,
Après avoir ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Que les jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 :

Indemnités du Conseil communal

Le Bureau vous propose les indemnités suivantes pour Conseil communal pour la législature 2021 – 2026.

Conseil Communal

- Jeton de présence du Président du Conseil : CHF 60.- par séance
- Jeton de présence des Conseillers communaux : CHF 40.- par séance
- Indemnité du Président du Conseil : CHF 6'000.- par année
- Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-17h30 : CHF 50.- par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)
- Indemnités Scrutateurs Bureau : CHF 180.- par année

Si un conseiller quitte le Conseil en milieu de séance, le Président se réserve le droit de ne pas attribuer l'entier du jeton de présence ou qu'une partie.

En cas de dépassement de l'heure de minuit, article 88 RCC « prolongation de séance », les jetons de présences sont doublés pour les personnes encore présentes.

Secrétariat

- Secrétaire du Conseil : selon préavis N° 11-2017 - Indemnités et taux d'activité de la secrétaire du Conseil communal dès le 1er juillet 2017
- du/de la secrétaire et secrétaire suppléant.e du Conseil communal : remboursement après accord du Président et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal.
- Secrétaire suppléant.e : CHF 35.- de l'heure

Huissier et Huissier suppléant

- Huissier : CHF 2'200.- par année, brut
- Huissier suppléant,e : CHF 1'100.- par année, brut
- Frais de l'Huissier et de l'Huissier suppléant du Conseil communal : remboursement après accord du Bureau du Conseil communal et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal.

Commissions ad hoc et permanentes

- Jeton de présence du Président de commission : CHF 70.- par séance
- Jeton de présence des Commissaires : CHF 60.- par séance
- Établissement rapport : CHF 200.- le rapport
- Établissement du rapport final de la commission de gestion : CHF 500.- le rapport
- Établissement du rapport final du budget par la COFIN : CHF 500.- le rapport
- Établissement du rapport final des comptes par la COFIN : CHF 500.- le rapport
- Établissement de compte rendu : CHF 50.- le compte rendu
- Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-17h30 : CHF 50.- forfaitaire par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)

Votations – élections

- Bureau de vote : CHF 50.-
- Scrutateurs, dépouillements élections : CHF 25.- de l'heure.
- ~~Observateurs élection : CHF 50.- forfaitaire pour la journée~~

Indemnités « informatique »

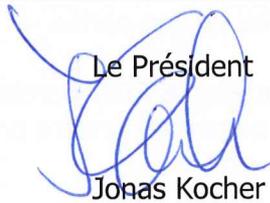
~~CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin)~~

Frais de Baby sitting

En se basant sur les recommandations de la Croix Rouge, les frais de baby-sitting s'élèvent à CHF 11.- de l'heure, augmenté de 1h pour le déplacement. Si les deux parents sont élus et présents aux mêmes séances, seulement un des deux touchera l'indemnité.

Approuvé par le Bureau du Conseil dans sa séance du 09 mars 2021

Ainsi délibéré en séance du 29 avril 2021

Le Président

 Jonas Kocher



La Secrétaire


 Yvette Charlet